

COMMUNE DE PERTHES-en-GATINAIS-77930-

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le dix neuf novembre à onze heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Perthes sous la présidence de Monsieur Alain CHAMBRON.

Etaient présents : M. LARCHÉ, Mme PORTE, M. VEZILIER, Adjoint ; Mme S. MALMANCHE, M. A. D'AZEVEDO, M. F. MALMANCHE, M. MAGNIER, Mme GRIPPON LAMOTTE, M. DESFORGES

Absents excusés : Mme D'AZEVEDO qui a donné pouvoir à M. A. D'AZEVEDO
Mme JOUARD qui a donné pouvoir à M. MAGNIER
Mme CORONT DUCLUZEAU qui a donné pouvoir à M. DESFORGES
M. DUTECH qui a donné pouvoir à Monsieur VEZILIER

Absents : M. MOREAU, M. FRANCISCO, Mme DANIEL, M. PERROT, M. TAVERNIER

Secrétaire de séance : Mme Cécile PORTE

Le quorum étant atteint, le Maire constate que le Conseil Municipal peut valablement délibérer et il déclare la séance ouverte.

N° d'ordre de séance : 1/1

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'ECOLE ET AFFLUENTS (SAGEA)

L'arrêté interdépartemental 2016/DRCL/BCCCL/85 en date du 11 octobre 2016, porte création d'un syndicat mixte issu de la fusion du « Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et l'Entretien de la Rivière Ecole (SIARE) » et du « Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Ru de Rebais et de ses affluents ».

Cet arrêté interdépartemental entérine l'accord des conseils municipaux sur le périmètre et les statuts du « Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Ecole et Affluents (SAGEA) »

CONSIDERANT qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Ecole et Affluents,

Conformément aux dispositions de l'article L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles 6 et 7 des statuts du SAGEA, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DESIGNER les délégués titulaires suivants :
Monsieur Franck VEZILIER
Monsieur Patrick DESFORGES

- DESIGNER le délégué suppléant suivant :
Monsieur Alain D'AZEVEDO



Pour extrait conforme
Perthes, le 21 novembre 2016
Le Maire,
Alain CHAMBRON

Alain Chambron